



FORMATION CONTINUE 2026

VISIOCONFERENCE

PROCEDURE CIVILE

L'APPEL EN MATIERE CIVILE

Mardi 12 mai
De 14h30 à 17h30

Maxime BARBA
Agrégé des facultés de droit
Professeur en droit privé et sciences criminelles
Université Grenoble Alpes

80€ la séance
60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- maîtriser les dernières actualités de l'appel civil
- comprendre les tendances passées et prochaines
- sécuriser ses dossiers
- exploiter stratégiquement la procédure d'appel

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

I - Actualité des textes

II - Actualité de la jurisprudence

- radiation pour défaut d'exécution,
- acte d'appel,
- conclusions d'appel,
- prohibition des demandes nouvelles,
- procédure avec représentation obligatoire (circuit long, circuit court, jour fixe),
- procédure sans représentation obligatoire, procédure sur renvoi de cassation.

III - Point sur la régularisation de la déclaration d'appel

IV - Point sur la formalisation des conclusions d'appel

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique avant la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière)

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52